INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

AFER-FLORE

ISIN : FR0007024880

ABEILLE ASSET MANAGEMENT - AÉMA GROUPE

FIA SOUMIS AU DROIT FRANCAIS

Ofi invest Asset Management

Objectifs et politique d'investissement :

- **Classification du FCP : -**
- **Description des objectifs et de la politique d'investissement :**

- Le FCP a pour objectif, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, d'optimiser la performance de la partie à risque de contrats d'assurance-vie libellés en unités de compte relevant de l'option dite « DSK » en investissant majoritairement sur des valeurs de petite capitalisation cotées ou non cotées et sur des sociétés ou fonds spécialisés sur le capital-risque ou l'innovation en se comparant à l'indicateur de référence composite : 80% CAC Small 90® + 20% l'€STER
- Les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de croissance et de leur rendement, en considération notamment des projets de développement de la société émettrice, de la taille de son marché, de la qualité et de l'expérience de son management. Il sera tenu compte également pour chacune de ces valeurs de leur négociabilité. Elles pourront relever de tous secteurs économiques.

- **Caractéristiques essentielles :**

- La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.
- Le portefeuille sera en permanence exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions françaises. Le FCP respectera le ratio d'investissement de 75% minimum de valeurs conformes à la réglementation dite « DSK » : actions cotées de petite capitalisation, actions de sociétés non cotées, actions ou parts de sociétés de capital-risque cotées ou non, et dans la limite de 10% de l'actif net, parts de Fonds Commun de Placement à Risques, de Fonds Commun de Placement pour l'Innovation ou de Fonds d'Investissement de Proximité. Les émetteurs sélectionnés relèveront entre 60% et 100% de l'actif net de la France et, dans la limite de 10% de l'actif net, de la zone Euro.
- Au-delà du ratio de 75%, le FCP pourra également détenir des actions de plus grandes capitalisations.
- Le portefeuille du FCP sera exposé également entre 0% et 25% de son actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire de la zone Euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, de l'OCDE. Les titres détenus seront libellés en euro mais pourront, dans la limite de 10% de l'actif net, être libellés dans une devise autre que l'euro.
- La sensibilité du FCP sera comprise entre 0 et +8.
- Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 25% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

- **Indicateur de référence :**

- L'indicateur de référence du FCP est l'indice composite suivant (cours de clôture, coupons/dividendes réinvestis) :
  - 80% : CAC Small® : cet indice actions est composé des 90 valeurs affichant les capitalisations les moins élevées au sein de l'indice SBF 250 (250 plus grandes valeurs de la bourse de Paris classées par capitalisation, représentatives des grands secteurs économiques). Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext
  - 20% : l'€STER capitalisé. Le taux l'€STER (European Short Term Rate) correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html.
- Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

- **Modalités de souscription - rachat :**

- L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, chaque jour de bourse, auprès du centralisateur Société Générale S.A. (32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France). L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30, le jour ouvré précédant le calcul de la valeur liquidative. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.
- Cette part capitalise et/ou distribue ses sommes distribuables.

- **Autres informations :**

- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés à titre d'exposition et/ou de couverture et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. Le risque global du FCP est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.
- La performance du FCP résulte de l'encaissement des dividendes versés par les émetteurs des titres détenus, ainsi que de l'évolution de la valeur desdits titres.
- Recommandation : la durée de placement recommandée est de cinq à huit ans. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les huit ans.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → **A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé**

1	2	3	4	5	**6**	7

- **Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :**

- Le FCP se trouve dans la catégorie de risque/rendement indiquée ci-dessus en raison en raison de la volatilité des marchés actions.
- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- **Risques importants pour le FCP non intégralement pris en compte dans cet indicateur :**

- **Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance détenu par e FCP n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- **Risque de liquidité :** l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de contrepartie :** le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.
- **Impact de l'utilisation de produits dérivés et de produits intégrant des dérivés :** l'utilisation de ces instruments expose le FCP à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre.

Pour consulter l'intégralité des risques liés au FCP, il convient de se reporter au prospectus, disponible sur le site : www.afer.fr

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4% maximum***
Frais de sortie	**Néant**

* Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le cadre des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'A.F.E.R. auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur pourrait payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**0,92%**
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	**Néant**

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.afer.fr.

Performances passées :

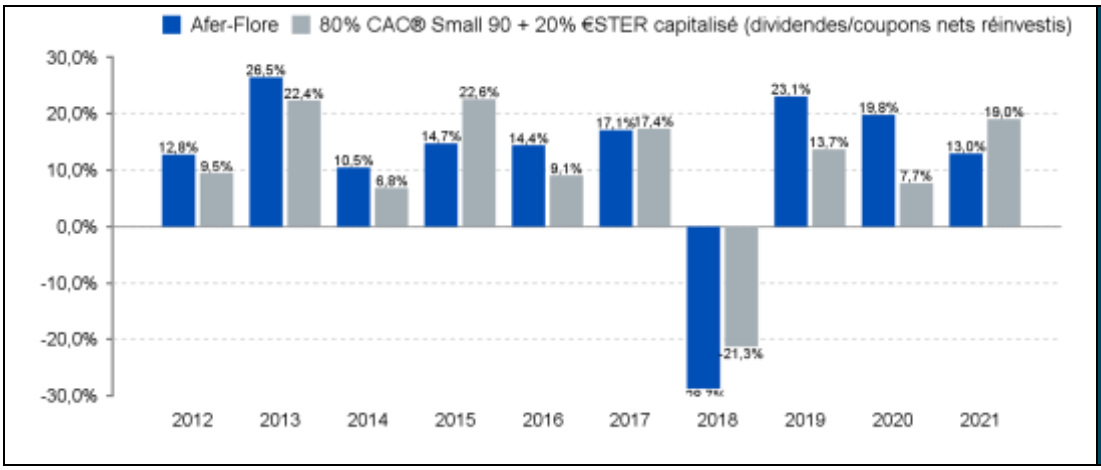

Avertissements et commentaires :

Cette part a été créée le 04/08/1998.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Abeille Asset Management, Engine Europerformance
Au 01/06/2021 : l'indicateur de référence du FCP a été modifié, auparavant 80% CAC® Small 90 + 20% EONIA capitalisé.

Informations pratiques :

- **Dépositaire :** Société Générale S.A

- **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le FCP, ainsi que sur les autres classes de parts :**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres classes de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Abeille Asset Management
Service Juridique
14, rue Roquépine - 75008 Paris - France
contact.juridique.am@ofi-invest.com

- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.afer.fr.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 octobre 2022.

Ce FCP est agréé et réglementé en France par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.
La société de gestion Abeille Asset Management est agréée et réglementée en France par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Abeille Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Abeille Asset Management, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 18.608.050 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris